

Appel d'Offre

EVALUATION DES VIOLATIONS DU CODE DE COMMERCIALISATION DES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL DANS LES STRUCTURES DE SANTE, ABIDJAN, COTE D'IVOIRE

Date: 27 Mars 2019

Période de performance prévue: du 30 Avril – 15 Août 2019

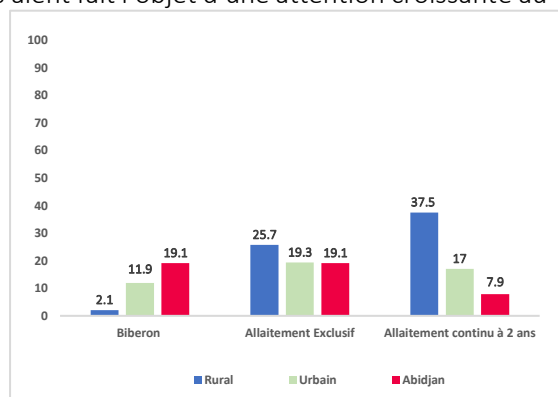
Estimation du budget : XOF 17,417,100

Date de soumission de la proposition détaillée : 19 Avril 2019

CONTEXTE

Malgré les nombreuses preuves scientifiques sur les avantages de l'allaitement exclusif et continu pour les enfants, les femmes et la société, peu de nourrissons et de jeunes enfants sont allaités selon la recommandation internationale. A l'échelle mondiale, trois enfants de moins de 6 mois sur cinq ne sont pas nourris exclusivement au sein et seulement 45% des enfants continuent à être allaités jusqu'à l'âge de 2 ans. La commercialisation continue et agressive des substituts du lait maternel, ainsi que la promotion des biberons et des tétines constituent un facteur majeur qui sape les efforts visant à améliorer les taux d'allaitement au sein. En 2014, les ventes mondiales de substituts du lait maternel ont totalisé 44,8 milliards USD, et ce nombre devrait atteindre 70,6 milliards USD d'ici 2019¹.

En Côte d'Ivoire, bien que la santé et la nutrition des enfants aient fait l'objet d'une attention croissante au cours de la dernière décennie, des progrès restent encore à faire. En effet, 21,6% des enfants ivoiriens de moins de 5 ans présentent un retard de croissance. L'allaitement maternel est quasi universel, 97,4% des enfants ayant déjà été allaités. Cependant, l'allaitement exclusif (associé à une réduction de la morbidité et de la mortalité) n'est effectif que pour moins d'un quart (23,4%) des nourrissons de moins de 6 mois et seulement 29% des enfants sont allaités jusqu'à l'âge de 2 ans. Au niveau national, l'alimentation au biberon ne concerne que 6% des nourrissons. Les indicateurs de santé et de nutrition sont généralement meilleurs en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, lorsqu'il s'agit de pratiques optimales d'allaitement plus d'enfants du milieu urbain sont laissés en rade et ne bénéficient pas des bienfaits de l'allaitement. En effet, l'alimentation au biberon est 6 fois plus élevée en milieu urbain (9 fois à Abidjan) qu'en milieu rural. Moins d'un enfant sur 10 continue à être allaité jusqu'à l'âge de 2 ans à Abidjan



La promotion des substituts du lait maternel (SLM), y compris les préparations pour nourrissons, les préparations de suite et les laits pour nourrissons/jeunes enfants, est potentiellement préjudiciable à la

¹ WHO, UNICEF, IBFAN: Marketing of breastmilk substitutes: National implementation of the international Code – Status report 2018

santé des enfants car elle entraîne des comportements d'allaitement sous-optimaux². En réponse aux activités de marketing des SLM des fabricants et des distributeurs, la Côte d'Ivoire a adopté en 2013 le décret n°2013-416 du 6 juin 2013 portant réglementation de la commercialisation des SLM. Ce décret interministériel inclut des dispositions explicites interdisant la distribution gratuite, la vente promotionnelle, la publicité des SLM (notamment les préparations pour nourrissons ou jeunes enfants produits, aliments ou liquides utilisés ou présentés comme des produits destinés à remplacer partiellement ou totalement le lait maternel) dans les installations du système de soins de santé³.

Pour renforcer l'application du décret,

- un projet d'arrêté interministériel portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi de la Commercialisation des Substituts du Lait Maternel et
- un projet d'arrêté interministériel portant création d'une commission technique dite Commission d'autorisation de commercialisation des substituts du lait maternel sont en cours d'adoption.

Il existe également un **comité de l'audiovisuel** qui contrôle la diffusion des publicités des substituts du lait maternel.

Toutefois, des formes de violation sont rapportées et concernent⁴

- le don de produits aux structures de santé,
- la vente à prix réduit de substituts de lait à travers une œuvre charitable,
- l'utilisation de structures de santé pour la promotion de farines pour nourrissons,
- la publicité auprès du grand public des produits visés par le code
- l'étiquetage des farines de complément généralement inapproprié par rapport aux dispositions du code.

Alive & Thrive est à la recherche d'une institution nationale pour conduire une évaluation des violations du code de commercialisation des SLM dans les structures de santé publiques et privées d'Abidjan.

OBJECTIFS

- Evaluer la prévalence de l'exposition des mères d'enfants de moins de 24 mois à la promotion des SLM
- Evaluer la prévalence des interactions entre les professionnels de la santé et les représentants des entreprises qui commercialisent les SLM
- Evaluer la quantité et le contenu du matériel promotionnel trouvé dans les établissements de santé publics et privés
- Décrire les violations du code les plus fréquentes et leurs causes
- Evaluer la situation actuelle du mécanisme de suivi de l'application du décret relatif au code SLM

LIEU

L'évaluation sera réalisée dans les régions sanitaires d'Abidjan 1-Grands Ponts et Abidjan 2.

METHODOLOGIE

² Piwoz & Huffman 2015

³ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire publié le lundi 26 août 2013

⁴ Plan de passage à l'échelle des Structures de Santé Amies des Bébéés, 2018-2020

L'évaluation suivra la méthode proposée par NetCode⁵.

ECHANTILLONNAGE

L'échantillonnage utilisera la méthodologie proposée par Netcode. Ainsi,

33 des structures de santé qui offrent des services de soins aux jeunes enfants des régions sanitaires de Abidjan1-Grands Ponts et Abidjan 2 et

10 maternités seront sélectionnées par probabilité proportionnelle à la taille.

Dans chaque structure de santé sélectionnée,

10 mères d'enfants de moins de 2 ans (*5 mères d'enfants de moins de 6 mois et 5 mères d'enfants de moins de 6-24 mois*) seront interviewés soit un échantillon de 330 mères d'enfants de moins de 2 ans.

Dans chaque structure de santé et maternité sélectionnée

03 agents de santé seront interviewés soit un échantillon de 129 agents de santé.

LIVRABLES

Livrables
Protocole comprenant : <ul style="list-style-type: none">• la liste des structures de santé sélectionnées sur la base de la méthodologie proposée par NetCode• les fiches de consentement• les outils de collecte (la grille pour l'observation directe des structures de santé, le questionnaire d'entretiens avec les femmes, le questionnaire d'entretien avec les agents de santé) proposés par NetCode en anglais et en français• un plan d'analyse de données (adapté du NetCode)• un calendrier de réalisation de l'évaluation
Protocole final intégrant les observations du STP, du PNN, de l'UNICEF et A&T
IRB approbation pour Cote d'Ivoire
Draft de rapport final <ul style="list-style-type: none">• décrivant la méthode d'exploitation et d'analyse des données collectées• les résultats• les recommandations
Coordonner la réunion de restitution des résultats à organiser conjointement avec les partenaires clé
Rapport final, Présentation PPT finale intégrant les observations issues de l'atelier de restitution

EXIGENCES DE SOUMISSION

Pour être considérés, les soumissionnaires doivent fournir les éléments suivants :

1. Une proposition technique, incluant :

Des descriptions des capacités et expériences (3 pages maximum):

⁵ World Health Organization, United Nations Children's Fund. NetCode toolkit. Monitoring the marketing of breast-milk substitutes: protocol for periodic assessments. Geneva: World Health Organization; 2017. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

- a. Profil de l'agence avec des background/connaissances solides en santé publique, santé maternelle et infantile, et nutrition, particulièrement le code de commercialisation des substituts du lait maternel et ses résolutions ultérieures pertinentes.
- b. Courtes biographies des personnels-clés proposés et CVs. Inclure leur expérience en rapport avec des méthodes de recherche, leur pourcentages du temps, et les informations sur la personne de contact
- c. Exemples d'expérience solides dans la conduite des études et évaluations dans ce domaine.
- d. Capacité prouvée à soumettre et obtenir des approbations d'éthique pour des recherches similaires
- e. Capacité prouvée à atteindre et à se connecter avec les décideurs politiques (pour obtenir une autorisation pour la collecte de données).

Méthodologie et Approche : l'institution de recherche fournira les éléments suivants (6 pages maximum)

- a. Méthodologie en se référant au NetCode
- b. Logistique, incluant toutes les exigences pour les autorisations spéciales et le temps nécessaire pour les obtenir ;
- c. Procédures d'assurance qualité et de contrôle de qualité ;
- d. Procédures d'assurance de respect des standards d'éthique ;
- e. Calendrier indicatif

2. Budget selon le format fourni par FHI SOLUTIONS

Le budget doit être reparté en fonction du coût de la main-d'œuvre (veuillez indiquer le personnel qui effectuera le travail), inclure les coûts des avantages sociaux conformément aux politiques d'indemnisation, les frais de déplacement, les fournitures et tout autre coût direct nécessaire pour accomplir une catégorie de travail ; coûts indirects. Veuillez inclure le financement, le cas échéant, reçu d'autres sources dans la poursuite des activités proposées dans les colonnes fournies dans le modèle de budget. Tous les montants doivent être en Franc CFA.

Dans la mesure où les coûts indirects sont applicables, ils sont soumis aux limites suivantes :

- a) 0% pour les agences gouvernementales, les autres fondations privées
- b) Jusqu'à 10% pour les universités américaines et les universités communautaires américains.
- c) Jusqu'à 15% pour les Organisations non gouvernementales (ONGs), les organisations multilatérales, les établissements universitaires non américains et tous les organismes à but lucratifs quel que soit leur lien d'implantation.

Si l'organisation a des taux indirects inférieurs, les taux inférieurs devraient être utilisés.

Veuillez inclure la TVA dans la proposition de coût car FHI SOLUTIONS n'est pas exonéré de la TVA.

Le soumissionnaire soumettra avec sa proposition un budget avec suffisamment de détails pour permettre l'évaluation des éléments de coûts proposés. Si vous pensez que votre institution n'a pas toute l'expertise nécessaire requise pour cette tâche, il n'y a aucune objection à ce que vous vous associez à une autre institution pour vous permettre de présenter un paquet complet d'expertise.

Les « Consortiums » doivent être accompagnés de tous les détails de la capacité / de l'expérience technique et des références, du personnel, de l'association proposée et de la confirmation des responsabilités conjointes et solidaires.

3. **Trois références sur les performances passées**, y compris les informations sur les contacts pour chacune. Les références devraient être des anciens clients pour lesquels des travaux similaires ont été réalisés.
4. **Des adresses emails** qu'Alive & Thrive peut envoyer un accusé de réception de votre soumission.

CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées et classées par un comité sur la base meilleure qualité/prix selon les critères suivants. Seuls les soumissionnaires capables de remplir les exigences de soumissions listées ci-dessus pourraient être considérés.

La sélection sera faite selon les pondérations des catégories suivantes :

1. Capacités et Expérience – **25 points**
2. Méthodologies et Approche Proposée – **30 points**
3. Complétude et pertinence du budget – **25 points**
4. Références and Performances passées – **20 points**

NOTE: FHI SOLUTIONS ne donne aucune compensation aux agences pour leurs efforts de préparation des réponses à cette demande de proposition et que l'émission de cette demande de proposition constitue une garantie que FHI SOLUTIONS signera un contrat.

Mécanisme de Contrat

FHI anticipe émettra un bon de commande à prix fixe ferme en franc CFA à l'offre sélectionnée sur la base de meilleure (qualité/prix). Une fois que le contrat est approuvé, il inclura un calendrier de paiement des prix fixes sur la base des livrables selon les termes de référence.

INSTRUCTIONS ET DATE LIMITE

Toutes les demandes de précisions ou questions sur le présent appel à proposition doivent être envoyées par courrier électronique à ABalde@fhi360.org et à Bridget Ralph bralph@fhi360.org avant le 5 avril 2019 à 17h00, heure Senegal.

La réponse à la présente demande de proposition doit être soumise par courriel à Amadou Mouctar Baldé (ABalde@fhi360.org) et Bridget Ralph (Bralph@fhi360.org), au plus tard le 19 avril 2019 à 17 heures, heure du Sénégal. L'offre qui ne respecte pas ces instructions peut ne pas être examinée. L'offre reçue après la date et l'heure indiquées peut ne pas être acceptée. FHI accusera réception de votre offre par courriel. L'offre devra être soumise sous format électronique en utilisant un logiciel compatible avec Microsoft office.

FAUSSES DECLARATIONS DANS LES PROPOSITIONS

Le soumissionnaire doit fournir des informations complètes et exactes telles que requis par cette sollicitation.

CLAUSES DE NON RESPONSABILITE ET DE PROTECTION DE FHI360

- FHI 360 peut annuler la sollicitation et ne pas attribuer de marché.
- FHI 360 peut rejeter une partie ou la totalité des réponses reçues.
- La publication d'une sollicitation ne constitue pas un engagement d'attribution pour FHI360.

- FHI360 se réserve le droit de disqualifier l'offre pour manquement aux instructions relatives à la sollicitation.
- FHI 360 ne fournira aucune compensation au soumissionnaire pour ses réponses à la sollicitation.
- FHI 360 se réserve le droit de prendre une décision sur la base de l'évaluation initiale des offres sans autre discussion.
- FHI 360 peut choisir de n'attribuer qu'une partie des activités mentionnées dans la sollicitation, ou lancer plusieurs offres sur la base des activités de la sollicitation.
- FHI 360 peut demander au soumissionnaire un second ou un troisième tour, soit pour une présentation orale, soit pour une réponse écrite à une étendue de travail plus spécifique et plus détaillée basée sur l'étendue générale des travaux énoncée dans la demande de proposition initiale.
- FHI 360 a le droit d'annuler la demande de soumission, ou annuler un marché avant la signature d'une sous-traitance en raison des changements dans la direction du client de FHI 360, que ce soit lié au financement ou au programme.

FIN DE LA DEMANDE DE PROPOSITION